



**LE
TAG**
Tournefeuille Altitude Grimpe

Formules et tarifs saison 2026-2027

sept. 2026 à août 2027

Version du 26/06/2026



Formules et tarifs



A visionner !

Nouveauté 2026, une adhésion + une cotisation activité + la licence

NOUVEAUTÉ POUR 2026

Bien comprendre ton adhésion et ta cotisation

LE TAG 2026

EN 2026
L'adhésion devient bien distincte de l'activité

TON ACTIVITÉ AU TAG 2025
EXEMPLE: 300 €

TON ADHÉSION 2026
EXEMPLE: 15 €

TON ACTIVITÉ AU TAG 2026
EXEMPLE: 285 €

Une adhésion libre et consciente

grâce à des avantages fiscaux pour les adhérents et l'association

Le TAG étant une association loi 1901 d'intérêt général, dont l'adhésion constitue désormais un don défiscalisable

YouTube



Vidéo de 5mn **seulement** à visionner pour **tout comprendre**

entre adhésion, cotisation et licence - [Cliquez ici !](#)



Tarifs TAG en résumé

Pour la saison sportive, la cotisation globale à régler se décompose ainsi :



Saison
2026-2027

1 ADHESION à l'association

PERMET DE FINANCER

- La gestion administrative (assurances, frais, fournitures, logiciels...)
- La communication adhérents et externe (internet et affichages salle)
- La vision solidaire et collective (adhésion solidaire, réductions accordées aux familles et jeunes, fond de réserve associatif, projets d'amélioration de la structure, portes ouvertes à tous, formations pour bénévoles et professionnels...)

VOUS DONNE DROIT

- Vote en assemblée générale
- Eligibilité en commissions ou comité directeur
- Accès à l'information, aux rapports moraux et financiers
- Réduction d'impôt au titre de don

Donne droit à réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant de l'adhésion.

45 € d'adhésion par exemple, vous coute en réalité 15 € après réduction d'impôt, pour un particulier.

TARIF LIBRE ET CONSCIENT

- **Standard (15 €)**, j'assure un équilibre financier à l'asso, cela correspond au tarif des années passées
- ou **Soutien (16 € et +)**, je permets de financer les cotisations solidaires, ainsi que les projets et activités ayant du sens pour moi
- ou **Solidaire (5 €)**, un coup de pouce pour mon budget

2 + COTISATION Activité

Escalade - Ski alpinisme - Randonnée

Tarif variable selon activité, voir page suivante...

Achat et prêt de matériel - Achats de prises et frais d'ouvertures
Rémunération des professionnels

Ne donne pas droit à
réduction d'impôt

3 + LICENCE fédérale

FFME par défaut (37 € à 92,8 € selon âge)
ou FFSA pour publics avec handicap psychique (30 €)

Ne donne pas droit à
réduction d'impôt



Montant
total
à régler

A noter :

- **Pour les cours loisir encadrés (Baby, 6-8, 9-11, 12-18, Adultes, Santé, Sénior)**

Même si on peut demander plusieurs choix à l'inscription, **on est inscrit sur un seul créneau** pour la saison sportive.

Si on a raté un ou plusieurs cours pour quelque raison, on ne peut pas se reporter sur un autre cours.

Comprenons que tous nos cours étant complets à la rentrée, il n'est pas possible d'accueillir en sureffectif des personnes prévues normalement sur un autre cours.

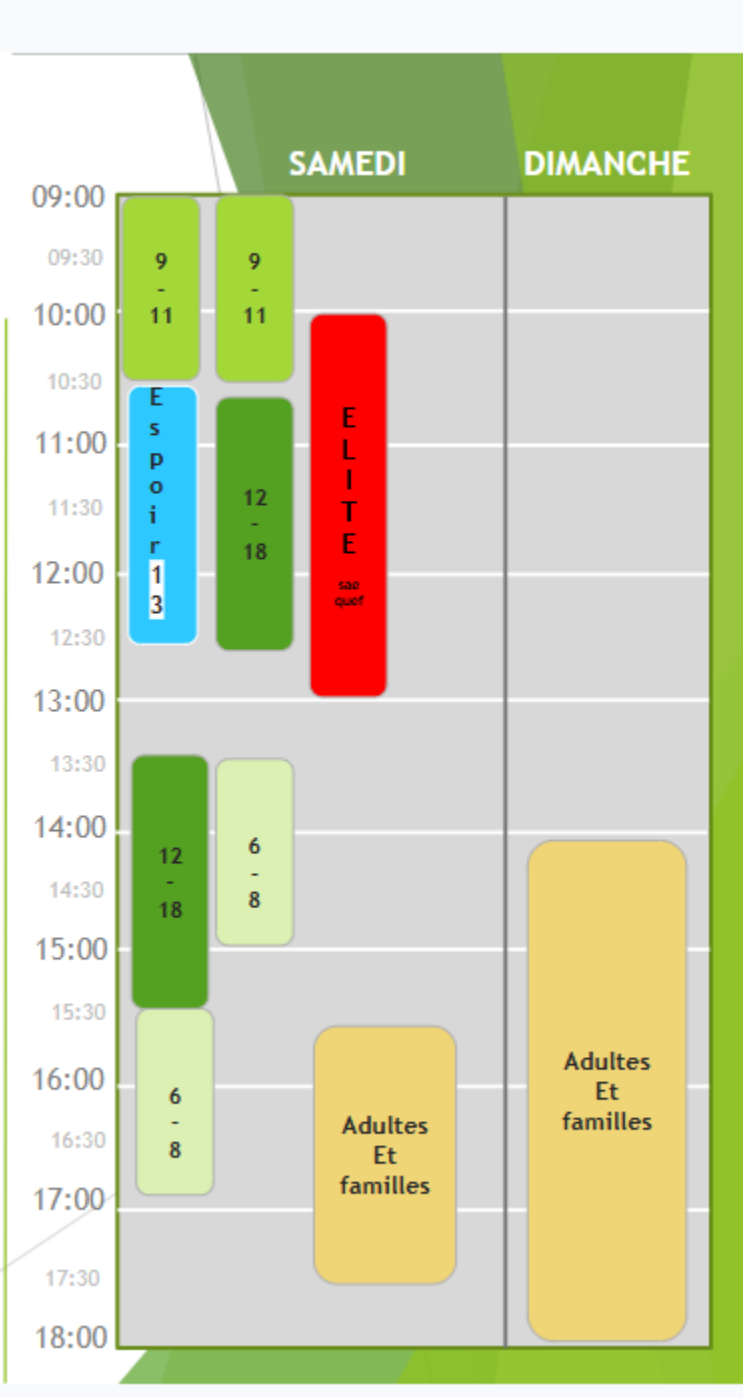
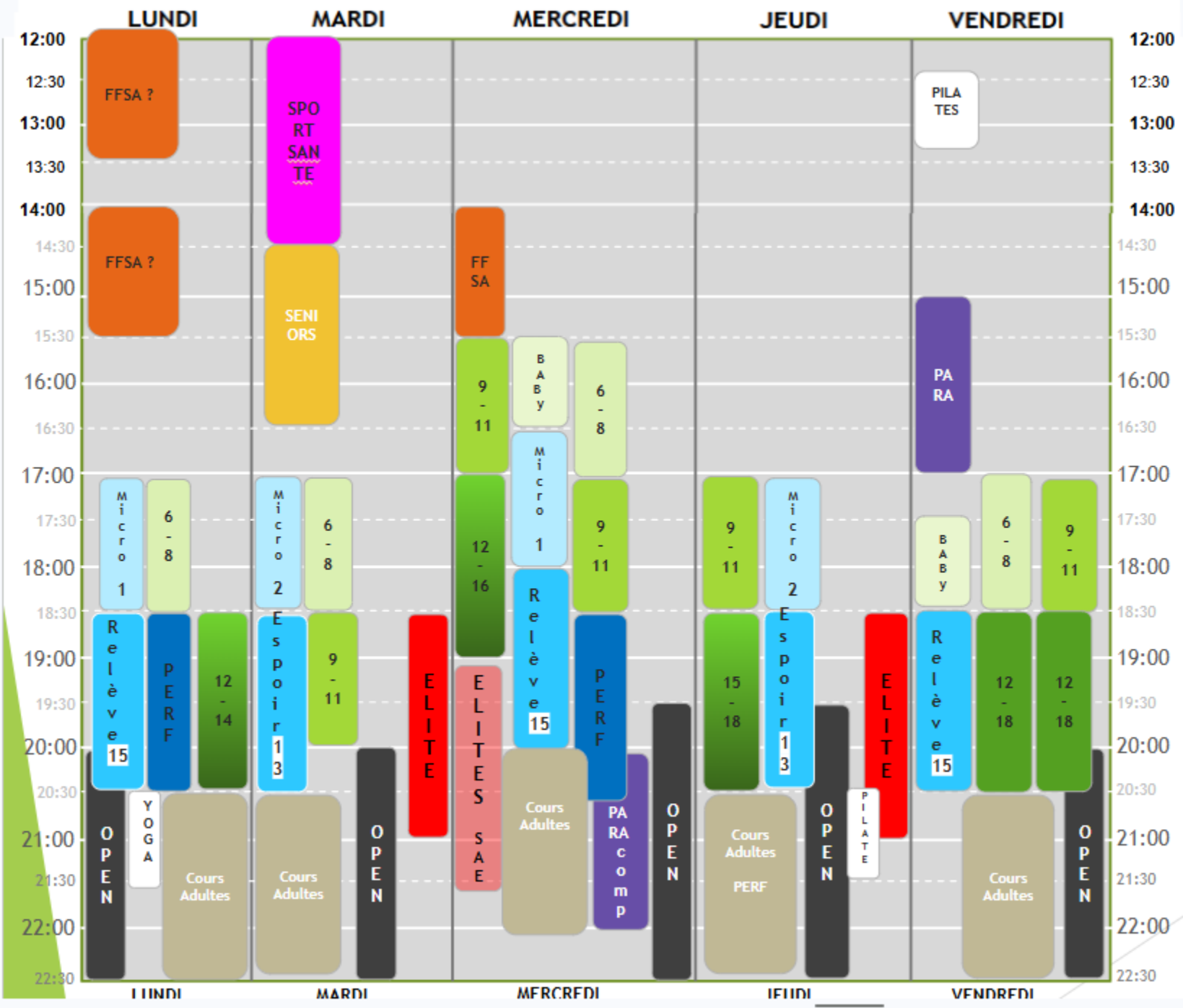
- **Pour les cours Microperf**

On est inscrit sur 2 cours par semaine, soit le lundi+mercredi, soit le mardi+jeudi

- **Pour les autres cours (Espoir, Relève, Elites, Para Perf)**

On est inscrit sur tous les cours indiqués comme tel sur le planning qui suit

Concernant les **vacances scolaires**, sauf événement particulier, le premier samedi des vacances scolaires est assuré normalement. Pour la suite, les cours se mettent en pause durant toutes les vacances, et reprennent au premier lundi de la rentrée.



Formule Escalade Enfant famille



1 accès libre le week-end
Sur les créneaux « open »
et familles.



9 à 18 ans

Cette formule permet à un enfant qui n'est pas inscrit sur un cours encadré en semaine, de venir quand même grimper en famille librement, sur l'un des **créneaux famille du week-end, avec l'un des parents qui doit être licencié au club en escalade**, via une formule « open » ou « open et encadré »

Elle permet à **l'enfant d'être licencié au TAG**, d'avoir ainsi une assurance correspondante, et même de participer à des événements dédiés aux licenciés (compétitions amicales, échanges inter-club), ou des événements TAG sans surcoût (week-end TAG, TAG dans les Alpes...).

L'enfant ne peut venir qu'à la condition où il est accompagné de son parent grimpeur.

Le tarif est de **80 € pour l'année** (incluant l'adhésion à 15€, licence à rajouter)

12-18 ans

9-11 ans

6-8 ans

Baby

**Enfant
famille**

Particularités Formule Elites

Ce qui suit est nouveau cette année, et ne vaut uniquement pour la formule Elites, afin de faciliter l'organisation et le bénévolat lors des déplacements en compétition.

Caution covoiturage

A l'adhésion, il sera demandé pour chaque jeune à inscrire en Elites, une caution covoiturage de 160 € pour la saison sportive. Lorsqu'un parent participera au covoiturage avec sa voiture, sur un déplacement pour lequel une organisation TAG officielle est mise en place avec demande de covoiturage, et pour une distance aller/retour d'au moins 600km, 80 € lui sera reversé. Ainsi, après 2 déplacements de ce type réalisés, la caution sera intégralement remboursée par le club.

Bien entendu, le club sera vigilant quant à la gestion de cette caution, avec notamment en fin d'année le nombre de déplacements effectués par chaque compétiteur, si celui-ci est par exemple très faible (blessures, absences...) et insuffisant pour prétendre à 2 covoitrages dans l'année.

Don bénévole kilométrique

Lorsqu'un parent et/ou bénévole effectue des kilomètres avec sa voiture (hors voitures de fonction) sur un déplacement officiel TAG, celui-ci peut faire don des kilomètres effectués (essence, usure), ce qui lui permet de récupérer un reçu fiscal, afin de bénéficier d'une réduction d'impôts sur les revenus. Ceci permet au club de ne pas faire supporter le coût km d'un déplacement aux grimpeurs et familles, puisque c'est l'Etat qui prend en charge tout ou partie.

Le barème pris en compte va être significativement augmenté pour l'année 2024, pour s'aligner à la réglementation, ce qui permettra de largement couvrir les frais kilométriques et l'usure du véhicule.

Pour le cas des personnes ne pouvant/voulant pas utiliser cette facilité fiscale, le club avait donc jusque-là le principe de ne pas privilégier ces voitures dans l'organisation. Pour les cas de manque de bénévoles où ces voitures devaient être utilisées, le TAG pouvait prendre en charge cette compensation, au même taux que la réduction d'impôts, et reversait directement le montant au parent, au risque de puiser trop lourdement sur les finances du club si les cas se multipliaient, en plus des locations de minibus.

A compter de la rentrée 2024-2025, le surcoût engendré par cette situation sera pris en charge par l'ensemble des compétiteurs participant au covoiturage (exceptés les compétiteurs dont l'un des parents participe au covoiturage avec son véhicule personnel).

Le club œuvre depuis des années pour trouver des équilibres, des fonctionnements justes, la possibilité de déplacer tous les compétiteurs désireux de participer à des compétitions importantes, motivantes et formatrices, en veillant à ce que la charge financière pesant sur les familles soit contrôlée, et que la charge financière pesant sur le club soit supportable pour l'ensemble du club et des adhérents. C'est ainsi que nous faisons évoluer régulièrement nos règles, pour tenter de trouver les meilleures solutions. En espérant que celles-ci soient positives, sans quoi elles évolueront encore l'année prochaine. Merci pour votre compréhension.

REDUCTIONS bénévoles

Pour la saison sportive



Bénévoles, pour qui, pourquoi ?

Certains bénévoles s'impliquent plus ou moins dans l'année, certains en continu sur des tâches importantes, d'autres régulièrement, d'autres ponctuellement sur des périodes, projets ou événements. Par définition le bénévolat s'entend sans rémunération, à titre gracieux. Pour autant, le club propose aux bénévoles permanents de reconnaître leur apport en accordant une **tarification spéciale bénévole**. Il a bien fallu mettre des « critères » pour définir ce qu'est un bénévole « permanent » qui œuvre tout au long de l'année. A partir de 2024, 2 niveaux de bénévolat ont été mis en place, le bénévole de type A et le bénévole de type B.



Bénévole « A »

Elu.es au Comité Directeur,
Co-encadrants hebdomadaires
en cours encadrés.

= Bénévoles « A »

Implique un travail de fond tout au long de l'année nécessaire au fonctionnement, et/ou des réunions régulières, des responsabilités de dirigeant-e, la gestion d'un budget, de projets...



Bénévole « B »

Encadrants, co-encadrants ou
surveillants de séance
escalade / sortie ski ou rando,
équivalent à au moins
une semaine sur 3 pour
l'escalade.

= Bénévoles « B » « permanents »

Implique un travail important régulièrement tout au long de l'année, un engagement sur les encadrements et surveillances

L'association vit grâce aux **bénévoles qui donnent de leur temps** 😊 !

Pour ceux qui souhaiteraient s'engager au service du club, tout au long de l'année (comité directeur, surveillance escalade ou co-encadrement escalade, ski, rando), un tarif « bénévole » peut être accordé.

En savoir plus ? Cliquez ici



Pour que la remise bénévole soit appliquée, il faut que le rôle ait un intérêt réel pour le club. Le nombre de personnes ayant un rôle précis n'est pas infini, il ne peut pas y avoir plus de bénévoles que nécessaire. C'est pourquoi toute remise bénévole doit être validée par le comité directeur au préalable.

Pour en savoir plus...

... cliquez sur le theme qui vous intéresse



<https://www.tag.asso.fr>

Les parcours
Jeunes en
escalade

Comment
s'inscrire au
TAG

Aidez-nous,
devenez
bénévole !

Envoyer un
mail au TAG



